

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (31) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, E. FARHAT, F. BRAILLARD, T. BAUDIN, B. ROUSSENQUE, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, H. PREHER, N. CASSAN FAUX, Y. ERGÜL, A. BENDJILLALI, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, G. MESLEM, C. PAILLER, F. MERY, M. METAIS, Y. GANIVELLE, K. WEINLAND, G. MICHAUD, S. LANSARI-CAPRAZ, E. AUDEBERT, L BRARD.

POUVOIRS (8) : C. FARINEAU, mandant a pour mandataire JP. ABELIN
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD
É. AZIHARI, mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
S. COTTEREAU, mandant a pour mandataire L. RABUSSIÉ
M. MONTASSIER, mandant a pour mandataire P. MIS
A. LEBORGNE, mandant a pour mandataire AF. BOURAT
A. LAURENDEAU, mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
P. BARAUDON mandant a pour mandataire Y. GANIVELLE

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Yasin ERGÜL

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

**OBJET : Châtellerault – Opération "Les Loges" - Rue Albert Giraudeau
Cession d'un délaissé au profit d'Habitat de la Vienne
Acquisition des espaces communs appartenant à Habitat de la Vienne**

Habitat de la Vienne a réalisé une opération de renouvellement urbain, avec la démolition des deux bâtiments collectifs très dégradés situés 2 à 12 rue Albert Giraudeau à Châtellerault et la reconstruction sur le même site de 18 pavillons locatifs sociaux.

Les aménagements étant maintenant terminés, Habitat de la Vienne a proposé à la commune la cession des parkings, trottoirs et espaces verts situés rue Albert Giraudeau, cadastrés section DR n° 596, DR n° 598, DR n° 604 et DR n° 605 pour une contenance totale de 1 604 m².

Par ailleurs, pour une meilleure cohérence des espaces communs, Habitat de la Vienne a intégré, avec l'accord de la commune, un délaissé de 35 m². Il convient maintenant à la commune, de céder cette parcelle cadastrée section DR n° 607.

Aussi, il est proposé au conseil de se prononcer sur la cession au profit d'Habitat de la Vienne de ce délaissé et l'acquisition par la commune des espaces communs appartenant à Habitat de la Vienne, à l'euro symbolique,

* * * * *

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU l'article L 3211-14 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux modes de cession d'immeubles appartenant aux collectivités territoriales,

VU l'article L.1211-1 du code général de la propriété des personnes publiques et les articles L.1311-9 et L.1311-10 du code général des collectivités territoriales relatifs à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'État dans le cadre d'opérations immobilières,

VU l'article L.1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 6 avril 2017

n°14

page 2/2

VU l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes,

VU l'article 1593 du code civil relatif aux frais d'acte notarié,

VU la demande d'Habitat de la Vienne en date du 15 février 2017,

VU l'avis des Domaines en date du 5 décembre 2016,

CONSIDERANT l'intérêt public d'une telle régularisation foncière,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de céder, à l'euro symbolique, au profit d'Habitat de la Vienne, établissement public à caractère industriel et commercial dont le siège social est à Buxerolles, 33 rue du Planty, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Poitiers sous le n° 278 600 010, la parcelle cadastrée section DR n° 607 située rue Albert Giraudeau à Châtellerault, pour une contenance de 35 m²,
- d'acquérir, moyennant l'euro symbolique, les parcelles désignées ci-dessous sises rue Albert Giraudeau, d'une contenance globale de 1 604 m² constituées de trottoirs, parkings et espaces verts, appartenant à Habitat de la Vienne, établissement public à caractère industriel et commercial dont le siège social est à Buxerolles, 33 rue du Planty, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Poitiers sous le n° 278 600 010

Références cadastrales	Lieu-dit ou voie	Nature	Contenance		
			HA	A	CA
DR 596	Rue Albert Giraudeau	Espace vert, parking, trottoir		8	44
DR 598	Rue Albert Giraudeau	Espace vert, parking, trottoir		7	38
DR 604	Rue Albert Giraudeau	Trottoir			06
DR 605	Rue Albert Giraudeau	Espace vert			16
TOTAL				16	04

- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme administrative par l'office public d'Habitat de la Vienne. L'ensemble des droits, frais et taxes liés à la publicité foncière sont à la charge d'Habitat de la Vienne.

Le règlement de la dépense sera imputé sur le compte budgétaire 820.11/2115/4210.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 12 AVR. 2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

Acquitté en PREFECTURE le 12/04/2017